

## E

- EAU bénite. S'il faut exorciser le sel, chaque fois qu'on bénit l'eau, 189, 24;—doit être ôtée de l'église durant les trois derniers jours de la Semaine Sainte, 189, 25.
- ÉCOLES. Choix des maîtres, 65, 1. On ne doit pas souffrir qu'on y enseigne les enfans des deux sexes ensemble, 65, 2. Choix des instituteurs pour les écoles primaires, 65, 3. Les écoles de filles, ou d'enfans des deux sexes, ne doivent pas être confiées à des hommes, 65, 4. Jugement que les confesseurs doivent porter au tribunal à l'égard de ceux qui méprisent cette règle, 66, 5. Refus de l'absolution aux parens qui envoient leurs enfans aux écoles mixtes, 66, 6;—aux instituteurs sans capacité de même qu'aux commissaires qui les engagent, 66, 7. Ecoles des Sœurs, les curés invités à les établir dans leurs paroisses, 66, 8.
- ÉGLISE. Soins que les curés doivent avoir d'y faire observer l'ordre, 67, 9. Place que chacun doit y occuper, 67, 10. Manière de s'y tenir durant la messe, 67, 11. Une église polluée est-elle réconciliée par la célébration de la messe, 202, 1. Est-il permis de faire l'aspersion, les dimanches, dans les églises qui ne sont pas paroissiales, 202, 2;—d'y faire la bénédiction des Rameaux, &c., 202, 3;—d'y garder le Saint-Sacrement, 202, 4.
- ÉLECTION d'un nouveau marguillier, 313.
- ENCENSEMENT après l'évangile, 235, 1;—du S. Sacrement au moment de la bénédiction, 235, 2;—au *Magnificat*, 235, 3.
- ENFANS de chœur, 315. Enfans des deux sexes, et aussi du même sexe, à séparer de lit, 69, 12 et 13. Enfans malades, comment les préparer à recevoir les derniers sacremens, et comment les leur administrer, 69, 14.
- ÉTOLE pour confesser, 122, 8; 233, 21. Peut-on s'en servir pour chanter les offices, 233, 20;—hors l'administration des sacremens, 233, 22;—pour prêcher, 233, 23. Le prêtre assistant à la messe peut-il la porter, 233, 24 et 25. La coutume peut-elle dispenser les confesseurs de la prendre, 234, 26 et 27. Le célébrant peut-il s'en revêtir pour chanter les vêpres, 234, 28. Peut-elle être suppléée, pour la communion générale, par les autres habits sacrés, 234, 29. Comment le prêtre-assistant au salut du S. Sacrement doit-il s'en servir, 234, 30.
- EUCCHARISTIE. Respect et dévotion que les curés doivent tâcher d'inspirer pour cet auguste sacrement, 70, 15. Soins qu'ils doivent prendre de tout ce qui y a rapport, 70, 16. Comment ils doivent la porter, quand ils sont obligés d'aller administrer les malades, 71, 19. Soins de renouveler les saintes espèces, 73, 30. (Voyez *S. Sacrement*.)
- EXHUMATION, 315.
- EXTRÊME-ONCTION. Ordre que l'on doit observer en allant administrer ce sacrement, 74, 31. Onction des pieds, 203, 12. Peut-on garder l'huile des infirmes au presbytère, 223, 15.